



Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne

(Les 16 et 18 octobre 2016, Bratislava)

Session 1

Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire

Vers le développement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire

L'Union européenne met en œuvre sa mission et ses objectifs sociaux sur la base de l'article 153 du TFUE qui concerne la politique sociale. La compétence de l'Union consiste à soutenir et compléter l'action des États membres dans toute une série de domaines pour les personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du marché du travail: les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les chômeurs.

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail, la sécurité sociale et la protection sociale, la santé et la sécurité des travailleurs, l'information et la consultation des travailleurs, et l'intégration des personnes exclues du marché du travail.

Le 28 novembre 2012, la Commission européenne a adopté un projet détaillé pour une Union économique et monétaire (UEM) véritable et approfondie, qui expose des idées nouvelles visant à doter l'UEM d'une architecture solide et stable sur les plans politique, budgétaire et économique. Le Conseil européen de décembre 2012 s'est dit favorable au développement de la dimension sociale de l'UEM, y compris le dialogue social.

À cette fin, le Conseil européen a rappelé, en juin 2013, qu'il y avait lieu de renforcer la dimension sociale et a souligné l'importance d'un meilleur suivi et d'une prise en compte accrue de la situation sociale et du marché du travail dans l'UEM, au moyen notamment d'indicateurs adéquats en matière sociale et d'emploi dans le contexte du semestre européen pour la coordination des politiques économiques.

Le Conseil européen a en outre insisté sur la nécessité de mieux coordonner les politiques sociales et de l'emploi, dans le respect plein et entier des compétences nationales, et a souligné le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social, à l'échelle de l'Union ainsi que des États membres. De son côté, le Parlement européen a exprimé sa position sur les questions revêtant





un caractère prioritaire en vue de l'achèvement d'une UEM véritable et a notamment préconisé l'adoption d'un pacte social pour l'Europe.

La présente communication relative au renforcement de la dimension sociale constitue une nouvelle contribution de la part de la Commission au débat sur l'approfondissement de l'UEM, étant entendu que l'agenda social en général est du ressort des 28 États membres. Il convient en outre de noter que les politiques sociales et de l'emploi relèvent très largement de la compétence nationale des États membres. Dans la présente communication, la Commission propose un certain nombre d'initiatives pour renforcer la dimension sociale de l'UEM, en mettant particulièrement l'accent sur les trois aspects suivants:

1. un meilleur suivi des défis qui se posent en matière sociale et d'emploi et l'intensification de la coordination des politiques;
2. une solidarité accrue et des mesures renforcées en faveur de l'emploi et de la mobilité des travailleurs;
3. le renforcement du dialogue social.

L'adoption de la stratégie Europe 2020 a placé, pour la première fois, la politique sociale au cœur même de la stratégie économique de l'Union. Avec Europe 2020, l'Union s'est fixé des grands objectifs visant à augmenter le taux d'emploi, abaisser le taux précoce d'abandon de la scolarité, accroître la part de la population achevant un cycle d'enseignement supérieur ou équivalent et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la pauvreté. Il s'agit là de piliers de la stratégie adoptée pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ces objectifs dessinent déjà les contours des politiques sociales au sein de l'Union. Des politiques fondamentales adoptées et des mesures décidées au niveau de l'Union sont mises en œuvre actuellement, comme le train de mesures sur l'emploi présenté en avril 2012, celui sur l'emploi des jeunes de décembre 2012 ou celui consacré aux investissements sociaux de février 2013.

La «dimension sociale de l'UEM» correspond à la capacité des mécanismes de gouvernance économique et des moyens d'intervention à repérer, prendre en compte et surmonter les difficultés et les évolutions problématiques liées aux politiques mises en place dans l'UEM sur le plan social et en matière d'emploi. Le renforcement de cette dimension sociale devrait aider tous les États membres à réaliser leur potentiel de croissance et d'emploi, à améliorer la cohésion sociale et à empêcher l'aggravation des disparités, dans la droite ligne des traités et de la stratégie Europe 2020.





Des progrès doivent être réalisés dans les domaines suivants:

1. améliorer la capacité de suivi des évolutions sociales et en matière d'emploi dans l'UEM afin de mieux coordonner, en temps utile, les mesures appropriées s'y rapportant;
2. mobiliser les actions et les décisions de financement de l'UE pour lutter de manière efficace et durable contre le chômage (des jeunes, notamment) et la détresse sociale;
3. associer les mesures prises en matière de responsabilité et de discipline économique à une plus grande solidarité et à une aide financière accrue;
4. réduire les obstacles à la mobilité transfrontière de la main-d'œuvre au sein de l'UE;
5. consolider le rôle du dialogue social dans l'élaboration de stratégies nationales et à l'échelle de la zone euro, par une participation adéquate des partenaires sociaux.

La présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne soutient les initiatives de la Commission européenne pour le renforcement de la dimension sociale de l'Union européenne. Une meilleure considération des aspects de l'emploi et des aspects sociaux dans le Semestre européen et aussi dans le processus d'approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM) est l'une des conditions de base pour l'élimination des défis sociaux, approfondis en raison de la crise et les mesures d'austérité.

Vers un socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux a été annoncé par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union au Parlement européen, le 9 septembre 2015.

Comme le président Juncker l'a signalé dans son discours: «*Nous devons intensifier notre action en faveur d'un marché du travail équitable et véritablement paneuropéen. (...) dans le cadre de ces efforts, je souhaite développer un socle européen des droits sociaux qui tienne compte de l'évolution des sociétés européennes et du monde du travail. Et qui puisse servir de boussole pour le retour à la convergence dans la zone euro. Ce socle européen des droits sociaux devrait compléter ce que nous avons déjà fait en matière de protection des travailleurs dans l'Union européenne. (...) J'espère que les partenaires sociaux joueront un rôle central dans ce processus. Je pense que nous faisons bien de commencer cette initiative au sein de la zone euro, tout en permettant à d'autres États membres de l'Union de s'y joindre s'ils le souhaitent.*»

La crise économique de ces dernières années a eu des conséquences sociales importantes qui sont susceptibles d'entraver les possibilités de croissance et les performances économiques futures dans toute l'Europe. Dans le même temps, par son rythme et son ampleur, l'évolution en cours dans le





monde du travail combinée à l'évolution démographique continue de transformer les conditions d'emploi.

Pour ce qui est en particulier des États membres qui partagent la monnaie unique, il est clair que la réussite future de la zone euro dépend, dans une mesure non négligeable, de l'efficacité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale nationaux et de la capacité de l'économie à absorber les chocs et à s'y ajuster.

Le 8 mars 2016, la Commission européenne a lancé une vaste consultation et présenté une première ébauche préliminaire de ce qui doit devenir le socle européen des droits sociaux. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des travaux entrepris par la Commission en vue d'une Union économique et monétaire (UEM) plus approfondie et plus équitable.

Comme le président Juncker l'a souligné, l'initiative vise la zone euro, tout en permettant à d'autres États membres de s'y joindre s'ils le souhaitent. Le socle européen des droits sociaux devrait s'appuyer sur l'acquis social de l'UE et le compléter afin d'orienter les politiques dans un certain nombre de domaines essentiels pour le bon fonctionnement et l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale dans les États membres participants.

Les principes proposés ne remplacent pas les droits existants, mais ils offrent un moyen d'évaluer et, à l'avenir, de rapprocher au mieux les performances des politiques nationales en matière sociale et d'emploi. Tout au long de l'année 2016, la Commission engagera un débat avec les autres institutions de l'UE, les autorités et les parlements nationaux, les partenaires sociaux, la société civile, des experts issus du monde universitaire et les citoyens. Les résultats de ce débat contribueront à la mise en place du socle européen des droits sociaux au début de 2017.

Une fois instauré, le socle devrait devenir le cadre de référence permettant d'examiner les performances sociales et les résultats en matière d'emploi des États membres participants, de conduire le processus de réformes à l'échelon national et, de manière plus spécifique, d'indiquer la direction à suivre pour renouer avec la convergence dans la zone euro.

Pendant la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne, lors des réunions informelles du Comité de la protection sociale les 19 et 20 Septembre 2016 et lors de la réunion du Comité de l'emploi les 22 et 23 Septembre 2016 à Bratislava, une position commune du Comité de la protection sociale et du Comité de l'emploi sur un socle européen des droits sociaux a été discutée.





Acquis social de l'UE

La Commission a déjà pris un certain nombre d'initiatives afin de renforcer les efforts déployés en ce qui concerne les priorités urgentes et actualiser l'acquis social de l'UE face aux nouveaux défis, dans l'esprit des principes qui feront partie du socle.

Ainsi, au cours du mandat actuel, la Commission a davantage mis l'accent sur les considérations sociales dans la coordination des politiques économiques dans le cadre du semestre européen et dans ses activités visant à mieux légiférer; elle a mis en place l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour encourager la lutte contre le chômage des jeunes; elle a formulé une recommandation en faveur de la réintégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail pour orienter les États membres vers les meilleures pratiques; elle a présenté un acte législatif européen sur l'accessibilité pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux biens et services fondamentaux dans le marché unique.

L'acquis social de l'UE est également complété par les Fonds structurels et d'investissement européens (FSIE), notamment le Fonds social européen (FSE), qui apporte son aide chaque année à plus de 15 millions de personnes en les aidant à valoriser leurs compétences, en facilitant leur intégration sur le marché du travail, en luttant contre l'exclusion sociale et la pauvreté et en renforçant l'efficacité des administrations publiques.

Avec 86,4 milliards du FSE, 3,2 milliards de l'IEJ et un montant additionnel de 38,5 milliards de cofinancement provenant de fonds nationaux sur la période 2014-2020, le FSE joue un rôle fondamental en aidant les États membres à investir dans le capital humain et en renforçant ainsi la compétitivité de l'économie européenne alors qu'elle sort de la crise.

Réforme de la directive concernant le détachement de travailleurs – vers un marché du travail européen approfondi et plus équitable

Cette révision traduit l'engagement pris par l'actuelle Commission, dans ses orientations politiques, de promouvoir le principe d'une rémunération identique pour un même travail effectué au même endroit. Elle était annoncée dans le programme de travail de la Commission pour 2016.

Cette proposition vise à faciliter le détachement de travailleurs dans un environnement de concurrence loyale et de respect des droits des travailleurs, qui sont employés dans un État membre et que leur employeur envoie travailler temporairement dans un autre État membre.





Plus spécifiquement, l'initiative a pour but de garantir des conditions de rémunération équitables et des conditions de concurrence égales tant pour les entreprises détachant des travailleurs que pour les entreprises locales dans le pays d'accueil.

Entre 2010 et 2014, le nombre de détachements a augmenté de presque 45 %. En 2014, environ 1,9 million de travailleurs européens ont été détachés dans d'autres États membres.

Marianne Thyssen, commissaire pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, a déclaré à ce propos: *«J'ai dit, dès le tout début de mon mandat, que nous devons faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, mais qu'il fallait le faire de façon équitable. La proposition d'aujourd'hui créera un cadre juridique clair, équitable et facile à appliquer en matière de détachement.»*

La révision ciblée introduira des changements dans trois grands domaines: la rémunération des travailleurs détachés, y compris dans les situations de sous-traitance, les règles sur les travailleurs intérimaires et le détachement à long terme.

